



# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 15 NOV. 2023

**OBJET :**

Actualisation du règlement intérieur des accueils périscolaires

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Votants : 28

N° 2023.11.03

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 07 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Anne-Lise VIALON (pouvoir à F. FAYARD), Georges CASANOVA (pouvoir à A. BAROTEAUX), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

**ABSENTS :** Thierry SANCHEZ

-----

Monsieur Sébastien AMBLARD, Adjoint en charge des affaires scolaires propose, de réactualiser, d'harmoniser les règlements intérieurs du service, et préciser certaines dispositions du règlement intérieur du service périscolaire.

Le projet d'actualisation, permet, d'une part, de réactualiser le règlement, compte-tenu du fonctionnement des écoles, et d'autre part, de préciser et compléter les modalités de fonctionnement des inscriptions / désinscriptions au périscolaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :**

- **APPROUVE** le présent règlement intérieur du service périscolaire, qui entrera en application à compter de la finalisation des formalités de publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

*F. Celes*  


*B. L...*

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

15 NOV. 2023